|  |  |
| --- | --- |
| Affaire suivie par :  **Chantal MEYER (M4)**  Tél : 03.81.91.83.02  Mél : [chantal.meyer@ac-besancon.fr](mailto:chantal.meyer@ac-besancon.fr)  **Stéphanie MICHA (M3)**  Tél : 03.81.91.81.46  Mél : [stephanie.micha@ac-besancon.fr](mailto:stephanie.micha@ac-besancon.fr)  **Patricia RETOURNARD (M2)**  Tél : 03.81.91.45.49  Mél : [patricia.retournard@ac-besancon.fr](mailto:patricia.retournard@ac-besancon.fr)  **Julien BARI (M1)**  Tél : 03.81.91.24.67  Mél : [julien.bari@ac-besancon.fr](mailto:julien.bari@ac-besancon.fr)  3 rue Pierre Brossolette  25207 MONTBELIARD | Montbéliard, le 21 juin 2021  Mesdames et messieurs les IEN des circonscriptions de Montbéliard 1, 2, 3 et 4  à  Mesdames et messieurs les enseignants  S/C de mesdames et messieurs les directeurs |

**Objet** : NOTE de SERVICE NATATION – 2021-2022

La présente note de service organise les cycles d’enseignement dans les activités aquatiques pour l’année 2021-2022, afin de permettre une durée d’apprentissage sur trois années de pratique et de favoriser la liaison avec le collège conformément à la circulaire départementale de natation scolaire.

**En conformité avec la circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011**, les modalités suivantes sont mises en place pour la rentrée 2021. Après avoir pris connaissance du contenu de cette note et **vous être assurés du financement des séances et du transport**, nous vous invitons à vous inscrire en cliquant sur le lien ci-joint :

<https://framaforms.org/clone-de-natation-scolaire-20212022-formulaire-dinscription-1624375490>

**Pour le mercredi 7 juillet au plus tard**

(Seules les inscriptions via le lien internet seront acceptées)

1. **ORGANISATION DES APPRENTISSAGES**
2. **Modalités générales**

Conformément au projet départemental relatif à la natation scolaire et aux conventions passées avec la ville de Montbéliard, PMA et avec les structures privées, les trois années d’apprentissage s'adressent en priorité aux classes de **CP, CE1, CM1**. Toutefois, selon les disponibilités des piscines, les élèves des autres niveaux peuvent bénéficier d’un module. A noter que pour lutter contre les noyades, le ministère des Sports prévoit un plan d’initiation **dès la GS**, qui serait donc à privilégier en fonction des possibilités.

1. **Calendrier des différents établissements**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Centre aquatique La Citéd’O à SOCHAUX** | | | |
| Module d'apprentissage | 10 séances | 10 ou 15 séances | 10 ou 12 séances |
| Durée | 5 semaines | 10 ou 15 semaines | 5 jours\* ou : 2 fois 3 jours sur 2 semaines |
| Période | à compter du  20 septembre | à compter du  21 septembre | 14,16,17 décembre et 8,10,11 février  13,14 ,16,17,20 juin  21,23,24,27,28 juin |
| Fréquence des séances | 2 séances par semaine  Les matins :  Lundi et jeudi  ou  Mardi et vendredi  Les après-midis :  Mardi et vendredi | 1 séance par semaine  Les après-midis :  Mardi  Du 21 septembre au 1er février (15 séances)  Du 1er mars au 31 mai (10 séances)  Vendredi  Du 21 septembre au 10 décembre (10 séances)  Du 7 janvier au 1er avril (10 séances) | 2 séances\* par jour : une le matin et une l’après-midi |
| Niveaux **conseillés** | CE1 ou CP | CM1 | \*GS ou CP ou CE1 |
| Durée de la séance  Temps effectif dans l’eau | 40 minutes | | |

\* Selon le contexte sanitaire, les classes choisissant ce format de module d’apprentissage pourront être accueillies pendant la pause méridienne et entre les séances de natation au collège Jouffroy d’Abbans de Sochaux ou au centre de loisirs « le petit bois » de la ville de Sochaux. Les frais de repas seront facturés à l’école ou à la mairie. (À confirmer au mois de septembre)

|  |  |
| --- | --- |
| **Piscine Swim’Val à VALENTIGNEY** | |
| Niveaux | de GS au CM2 |
| **1ère proposition** | |
| Module d'apprentissage | 11 séances |
| Période à compter du 06/09/2021 | 1er, 2ème ou 3ème trimestre |
| Fréquence des séances | 1 séance par semaine (lundi, mardi, éventuellement jeudi) |
| Durée de la séance  Temps effectif dans l’eau | 40 minutes |
| **2ème proposition\*\*** | |
| Proposition de stages massés (semaines 49 et 50) | 8 séances de 55 minutes  2 séances (matin/après-midi) sur 2 jours sur 2 semaines |

\*\* Une salle chauffée est mise à disposition. Concernant le matériel (serviette + maillot de bain), il sera séché à la piscine entre les deux séances de la journée.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Piscine municipale de MONTBELIARD** | | | |
| Module d’apprentissage | 10 à 12 séances | | |
| Période à compter du **13 septembre** | 1er trimestre | 2ème trimestre | 3ème trimestre |
| Niveaux | CE1 | CM | CP |
| Nombre de séances | 12 | 10 | 10 |
| Fréquence des séances | 1 séance par semaine | | |
| Durée de la séance  Temps effectif dans l’eau | 40 minutes | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Centre Waterform de MONTBELIARD** | |
|
| **Dates à définir** | |
| Module d’apprentissage | 10 séances |
| Fréquence des séances | 1 séance par semaine |
|
| Durée de la séance, temps effectif dans l'eau | 45 min |
|

Une réunion (pour les piscines de Montbéliard et Sochaux) aura lieu pour tous les enseignants qui participeront à un cycle natation au cours de cette année scolaire. La date et le lieu seront précisés ultérieurement.

1. **ORGANISATION PÉDAGOGIQUE**
2. **En classe**

A partir des supports fournis, chaque enseignant informera les élèves de la manière dont se déroulera l’activité.

1. **Apprentissage - Suivi - Évaluation des élèves**

Le projet pédagogique de chaque bassin sera envoyé avec le planning en début d’année scolaire.

1. **Élèves en situation de handicap**

Un accompagnement spécifique pour les élèves en situation de handicap peut être proposé pour faciliter leur intégration à l'activité natation (prise en charge par des éducateurs sportifs spécialisés). Pour information, prendre contact avec votre CPC EPS de circonscription.

1. **ORGANISATION GÉNÉRALE**
2. **Avant la séance**

Transports : les horaires d’arrivée à la piscine sont à respecter. Il conviendra que chaque école prenne contact avec le transporteur pour ajuster les horaires de ramassage.

L'intervalle entre les classes est limité à 5 minutes. Nous vous invitons à respecter scrupuleusement les horaires d'entrée et de sortie des bassins.

La seule tenue autorisée est le maillot de bain. Les shorts, bermudas, combinaisons ou tee-shirts en tissu extensible ou néoprène sont strictement interdits. Le bonnet de bain est obligatoire. Il conviendra d'éviter de porter montre et bijoux lors des séances.

Des parents accompagnateurs pour le déplacement sont souhaités. Ils encadrent, sous la responsabilité de l’enseignant, le déshabillage, le passage (obligatoire) aux douches et aux sanitaires et s’assurent du port du bonnet. S’ils ont accès au bassin, ils doivent se changer et adopter une tenue vestimentaire satisfaisant aux règles d'hygiène de la piscine (short, bermuda, polo...), comme les enseignants.

1. **Pendant la séance**

En début et fin de séance les élèves sont regroupés. Il est interdit aux élèves de retourner seuls aux vestiaires ou d’aller rechercher seuls un objet oublié.

Les M.N.S. chargés de la sécurité ne peuvent en aucun cas quitter les abords des bassins jusqu’à la sortie du dernier élève : la surveillance qu’ils exercent doit être continue pendant toute la durée de la séance.

Conformément à la législation sur le droit à l’image, les enseignants veilleront à ce que les accompagnateurs ne prennent ni photos, ni vidéos à usage personnel.

1. **Absence des enseignants**
2. Absence de l’enseignant de la classe

Une solution visant à ne pas priver l’élève d’une séance d’apprentissage est recherchée prioritairement. Deux cas à envisager :

* + L’enseignant absent n’est pas remplacé, la classe ne se rend pas à la piscine. Dans ce cas, le directeur prévient impérativement le transporteur et la piscine.
  + L'enseignant est remplacé, la classe se rend à la piscine avec le remplaçant, sauf si ce dernier n’a pas été averti et arrive le jour de la séance de natation. Chaque élève rejoint son groupe de travail. Le groupe du maître absent est pris en charge par le maître remplaçant qui s’intègre dans le dispositif en vigueur.

1. Absence totale de la classe (sortie scolaire, classe de découverte...)

Dès que la date de l’absence est connue, le directeur informe le transporteur et la piscine.

• Centre aquatique La Citédo à Sochaux :

Damien BUGNON, directeur du centre : 03.81.32.90.29 / 07.89.23.01.33

Nicolas GHERABI, adjoint de direction : 03.81.32.90.28 / 07.89.23.01.26

• Piscine Swim’Val à Valentigney : 03 81 37 90 95

• Piscine de Montbéliard : Sophie TRAMUS, directrice : 03 81 99 21 78

• Centre Waterform à Montbéliard : 03 81 90 56 56

1. Absence d’un M.N.S

La piscine avertit le directeur de l’école. Il convient de ne jamais débuter une séance tant que les M.N.S. de sécurité ne sont pas à leur poste.

1. **TEXTES REGLEMENTAIRES**

- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 <http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834#socle_commun>

- Programmes d’enseignement de l’école primaire. BO-HS n°11 du 26 novembre 2015

<http://www.education.gouv.fr/cid95812/au-bo-special-du-26-novembre-2015-programmes-d-enseignement-de-l-ecole-elementaire-et-du-college.html>

- Enseignement de la natation dans les établissements scolaires du 1er et 2nd degrés. Circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017 <http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=118714>

- Circulaire départementale natation scolaire pour le premier degré 2011/2014

<http://eps.circo25.ac-besancon.fr/circulaire-natation/>